

Mais bien que, monsieur le président,—et ce sera le dernier sujet que j'aborderai dans ma déclaration générale,—l'OTAN soit importante et essentielle à notre sécurité et au développement de la communauté de l'Atlantique, les Nations Unies, avec toutes leurs déceptions et leurs faiblesses, mais aussi avec tout ce qu'elles ont réalisé et avec la force qu'elles représentent, demeurent la base de notre politique internationale générale. Une des questions les plus importantes à discuter par l'entremise des Nations Unies, à l'heure actuelle, c'est à coup sûr le désarmement. Comme le savent les membres du comité, la sous-commission des Nations Unies pour le désarmement, dont le Canada est membre depuis quelques années, s'est réunie à Londres le printemps dernier, et les pays occidentaux y ont soumis des propositions prévoyant la limitation et la réduction des armements par étapes, sous contrôle chaque fois. Il est vrai aussi qu'à ce moment-là notre côté a proposé qu'au début de la deuxième étape on limite les essais nucléaires, question d'intérêt capital pour nous tous, c'est compréhensible, sous la surveillance d'une division spéciale de l'organisme de contrôle international.

Lors de la réunion, l'entente n'a pu porter sur tous les points, et l'on s'est donc efforcé de conclure un accord plus limité à titre de première étape sur la voie d'une entente plus complète. L'accord limité aurait porté principalement sur les forces classiques, mais l'on a aussi pourvu aux essais nucléaires. Mais l'entente sur ce point n'était pas possible. Par suite, la sous-commission a soumis un rapport en juillet à tout le comité, à New-York, et son rapport, on doit l'admettre, ne visait que des progrès d'ordre strictement académique, et peut-être parlementaire.

La Commission s'est réunie au complet en juillet. A cette réunion, où le Canada était représenté par mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les quatre États membres de l'Ouest de la sous-commission ont présenté une résolution réaffirmant les six principes fondamentaux qu'ils ont acceptés en vue d'une convention sur le désarmement. Vu l'intérêt que suscite la question, il importe de définir ici ces six principes fondamentaux. Je pense que bien d'autres pays les ont trouvés acceptables.

Ce sont les suivants:

1. Un programme de désarmement devrait procéder par étapes. Les progrès d'une étape à l'autre devraient dépendre de l'exécution satisfaisante de l'étape précédente et de la création de la confiance par le règlement des problèmes politiques importants.

2. Le programme devrait débiter, sous un contrôle international efficace, par des réductions importantes des forces armées à des niveaux réalisables. Il devrait y avoir des

[L'hon. M. Pearson.]

réductions correspondantes des armements de type classique et des dépenses militaires. D'autres réductions auraient lieu lorsque les conditions mondiales s'amélioreraient.

3. Le programme devrait prévoir que, à une étape appropriée et moyennant des garanties convenables, la constitution de réserves d'armes nucléaires cesserait et toute production future de matières nucléaires serait consacrée à des fins pacifiques. Avant cet avènement, il devrait aussi y avoir limitation des épreuves nucléaires.

4. Le programme devrait prévoir une forte organisation de contrôle à laquelle on conférerait le droit d'inspection, y compris la reconnaissance aérienne, et qui fonctionnerait dès le début pour se développer concurremment à l'application des mesures de désarmement.

5. La démonstration préliminaire des méthodes d'inspection sur une petite échelle contribuerait à mettre au point une régie efficace et nous rapprocherait d'un accord général sur le programme de désarmement.

6. Finalement, on devrait pourvoir à la suspension du programme, en tout ou en partie, dans le cas où une puissance importante ne tiendrait pas ses engagements, ou s'il se produisait une menace à la paix aux termes du chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Voilà donc, monsieur le président, le point de vue de l'occident à la récente réunion. Je soulignerai que, dans cette proposition, que nous avons d'ailleurs appuyée, toute entente, même partielle, doit avoir des aspects nucléaires. Le représentant du Royaume-Uni à ce comité qui siégeait à New-York est allé encore plus loin et le premier ministre du Royaume-Uni a répété en substance l'autre jour à la Chambre des Communes ce que M. Nutting a dit sur ce point à New-York. Voici ce qu'a dit M. Nutting:

S'il n'est pas possible de limiter les essais d'explosion nucléaire en exécution d'un traité de désarmement, nous serons prêts à essayer d'autres méthodes sans tarder ni attendre un accord sur un programme complet de désarmement.

Cela veut dire que l'abolition des explosions expérimentales s'insérerait dans le cadre d'une entente générale, mais que la limitation de ces essais pourrait commencer même en l'absence d'une telle entente. Je puis dire, monsieur le président, que nous appuyons à fond cette prise de position de la part du Royaume-Uni. Nous estimons qu'il est de la plus grande importance de hâter la limitation des armements et les solutions politiques partout où il existe quelque espoir d'en venir à une entente en ce sens avec l'autre camp. Adopter quelque autre ligne de conduite, ce serait reconnaître en principe que la sécurité repose et